RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1982 B 00170
Numéro SIREN : 325 423 739
Nom ou dénomination : AUDITEC

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2019 sous le numéro de dépôt A2019/001880

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION

255517

Dénomination : AUDITEC
Adresse : 4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-denis - FRANCE-

n° de gestion : 1982B00170
n° d'identification : 325 423 739

n° de dépôt : A2019/001880
Date du dépôt : 09/10/2019

Pièce : Extrait de procès-verbal du conseil d'administration du 14/02/2019

255517

AUDITEC

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 76 224,51 EUROS

SIEGE SOCIAL : 4 RUE MONSEIGNEUR MONDON - 97400 SAINT-DENIS

RCS SAINT-DENIS B 325 423 739

¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 FEVRIER 2019

¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze février à quinze heures, le Conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président Pierre-Yves TESSIER.

Sont présents :

- Monsieur Franck LOUSSOUARN
- Monsieur Pierre-Yves TESSIER
- Monsieur Norbert TRESFELS
- Madame Karine JASMIN

La séance est présidée par M. Franck LOUSSOUARN, lequel après avoir fait signer le registre de présence par les membres du Conseil entrant en séance, constate que plus de la moitié des membres du Conseil étant présent, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président indique que le Conseil est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président Directeur Général ;
- Nomination d'un nouveau Président Directeur Général.

La discussion est ouverte.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour.

FL

Première Décision [redacted]

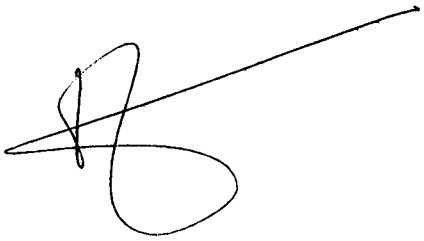
Le Président informe le Conseil que Monsieur Pierre-Yves TESSIER a présenté sa démission de ses fonctions de Président Directeur Général.

Le conseil, après en avoir délibéré, prend acte de la démission de ses fonctions de Président Directeur Général de Monsieur Pierre-Yves TESSIER et désigne en qualité de Président Directeur Général Monsieur Franck LOUSSOUARN.

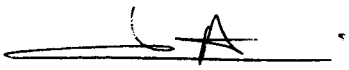
Monsieur Franck LOUSSOUARN remercie le conseil et déclare accepter les fonctions de Président Directeur Général de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Président



Un administrateur



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION

255516

Dénomination : AUDITEC
Adresse : 4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-denis - FRANCE-

n° de gestion : 1982B00170
n° d'identification : 325 423 739

n° de dépôt : A2019/001880
Date du dépôt : 09/10/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 13/02/2019

255516

AUDITEC

SOCIETE ANOMYME AU CAPITAL DE 76 224.51 EUROS

SIEGE SOCIAL : 4 RUE MONSEIGNEUR MONDON - 97400 SAINT-DENIS

RCS SAINT-DENIS B 325 423 739

□□□□□□□□□□□□□□□□□□□

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2019

□□□□□□□□□□□□□□□□□□□

L'an deux mille dix-neuf et le treize février, à quinze heures, les actionnaires de la société se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel, que comme mandataire.

Monsieur Pierre-Yves TESSIER, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Franck LOUSSOUARN est nommé scrutateur.

Monsieur Norbert TRESFELS est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée, certifiée exacte par les membres du bureau,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis Monsieur le Président déclare que la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, nomme comme nouvel administrateur Mme Karine JASMIN, domicilié à 16 lot Hibiscus – Colline des Camélias – 97400 Saint-Denis, née le 07 juin 1969 à Saint-Denis, pour une période de six années qui prendra fin lors de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Mme Karine JASMIN déclare accepter ses fonctions et remplir les conditions requises pour les exercer.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures trente.

